

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ÉTAPE 1 DU PROCESSUS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-U54-5
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2009-U54 AFIN D'INCLURE LA
CARTE DE LA ZONE INONDABLE, D'AJUSTER LA TERMINOLOGIE UTILISÉE POUR LES
LOTS ET LES TERRAINS, DE REMPLACER LES MODALITÉS RELATIVES À LA
CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES
NATURELS ET D'AJUSTER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DROITS ACQUIS ET AUX
PRIVILÈGES AU LOTISSEMENT

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 28 mai 2024, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :
 - Règlement numéro 2024-U54-5 modifiant le règlement de lotissement numéro 2009-U54 afin d'inclure la carte de la zone inondable, d'ajuster la terminologie utilisée pour les lots et les terrains, de remplacer les modalités relatives à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels et d'ajuster les dispositions relatives aux droits acquis et aux privilèges au lotissement.

Objet du règlement

2. Ce projet de règlement vise à :
 - Inclure la carte de la zone inondable;
 - Ajuster la terminologie utilisée pour les lots et les terrains
 - Remplacer les modalités relatives à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;
 - Ajuster les dispositions relatives aux droits acquis et aux privilèges de lotissement.

Modalité pour l'assemblée publique de consultation

3. Conformément à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 28 mai 2024, ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. L'assemblée publique de consultation se tiendra le 12 juin 2024 à 18 heures dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Approbation référendaire

6. Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Zone concernée

7. L'ensemble du territoire de la Ville est concerné par ce projet de règlement.

Documents à être consultés

8. Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 28 mai 2024 - Ville) » (<https://vsadm.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph

à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

9. Une présentation détaillée du projet concernant le présent avis sera disponible pour consultation, avant la tenue de de l'assemblée de consultation publique, sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 28 mai 2024) » (<https://vsadm.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 3 juin 2024.

Anny Després, greffière adjointe